

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 7 - DEC. 2023*
- *publication le : 7 - DEC. 2023*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 16h20
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	21 novembre 2023
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	21 novembre 2023
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	6	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Gérard HUG – Claude BRENDER – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER
Présents en visio-conférence	2	Éric STRAUMANN – Odile UHLRICH-MALLET
Procurations	5	Gérard HUG, procuration de Lucien MULLER Franck FAVRE, procuration de Céline KERN-BORNI Myriam PARIS, procuration de Bertrand BURGER Jean-Laurent KISTLER, procurations de Yann QUIQUANDON et Philippe THENOZ
Absents non représentés	3	Christian ZIMMERMANN – Lionel ROUILLOU – Nicolas BRUTIN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au début de chacune des séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président propose de désigner Monsieur Jean-Laurent KISTLER en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Laurent KISTLER.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

